

Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Paris Seine & Oise (ENM)

12 boulevard Calmette, 78200 Mantes-la-Jolie

Collège Jules Ferry de Mantes-la-Jolie

5, rue des écoles, 78200 Mantes-la-Jolie

Classe à horaire aménagés musique et danse au collège Pourquoi, pour qui, comment ?

La Direction Académique des Services de l'Éducation nationale des Yvelines et la Communauté urbaine du Grand Paris Seine & Oise ouvrent chaque année une Classe à Horaires Aménagés en classe de 6^{ème} proposant, au choix, l'enseignement du chant choral, d'un instrument ou de la danse.

Ce projet est une formidable et précieuse opportunité pour les élèves du Mantois, seules trois classes CHAM collège existant à ce jour sur le département des Yvelines.

C'est l'occasion unique d'offrir à vos enfants la possibilité de bénéficier, parallèlement à une scolarité ordinaire, d'un apprentissage du chant, d'un instrument ou de la danse, dans les meilleures conditions matérielles et encadrés par des équipes pédagogiques qualifiées.

Qu'est-ce qu'une Classe à Horaires Aménagés ?

Il existe aujourd'hui des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et des Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD).

Les principes généraux des classes CHAM/CHAD ont été définis dans l'arrêté du 31 juillet 2002.

Pour reprendre les termes de la circulaire n°2002-165, « Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la Culture... »

La circulaire n°2007-020 reprend quasiment les mêmes termes adaptés à la danse.

Les classes CHAM/CHAD sont donc constituées autour d'un projet pédagogique global équilibré qui respecte la double finalité de ces classes et qui s'intègre au projet de chaque établissement (collège et conservatoire).

Les élèves suivront l'enseignement scolaire normal du collège et un enseignement artistique dispensé par le conservatoire, structurés autour des exigences pédagogiques de ces deux structures.

En fin de collège, les élèves auront suivi le même cursus scolaire que leurs camarades et pourront donc bien sûr prétendre aux mêmes possibilités d'orientation, notamment le lycée d'enseignement général.

A qui s'adresse le projet ?

Ce dispositif exceptionnel s'adresse aux enfants actuellement en CM2 et entrant en 6^{ème} en septembre 2020, résidant sur les communes du GPS&O.

Peuvent ainsi candidater :

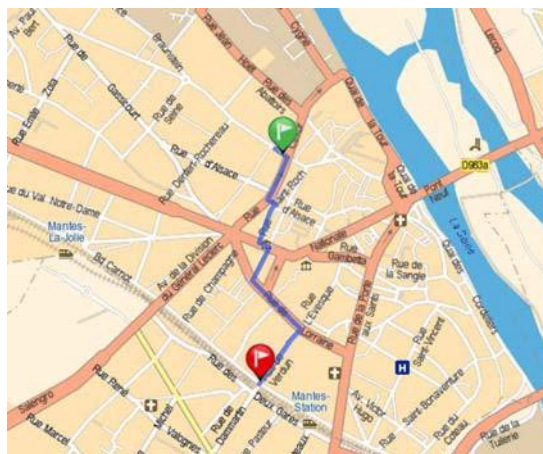
- Les élèves issus du CM2 CHAM souhaitant poursuivre ou réorienter leur apprentissage d'une pratique artistique,
- Les élèves pratiquant déjà une discipline vocale, instrumentale ou chorégraphique,
- Les élèves débutants très motivés

Où ont lieu les cours ?

Les cours sont dispensés au collège Jules Ferry et au conservatoire situés à Mantes-la-Jolie.

Les deux établissements étant proches l'un de l'autre, **les élèves se déplaceront par leurs propres moyens du collège au conservatoire.**

Le temps de parcours est d'environ 15 minutes (1,1 km).



Le collège Jules Ferry

Le collège Jules Ferry est un collège de centre ville : Il accueille cette année environ 500 élèves de la 6ème à la 3ème.

On peut y apprendre le russe, l'allemand, l'anglais en première langue et l'option découverte professionnelle.

L'équipe enseignante est constituée d'une trentaine de professeurs.

Rénové en 2000, il possède 2 salles informatiques multimédia dont le matériel vient d'être entièrement renouvelé.

<http://www.clg-ferry-mantes.ac-versailles.fr/>

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental

Le conservatoire est un établissement du Grand Paris Seine & Oise, labellisé Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) par le Ministère de la culture.

C'est un équipement récent (2006) de 4882 m² doté de 40 salles de cours, d'un auditorium de 220 places, de deux studios de danse, d'une régie d'enregistrement, d'une salle d'écoute, d'une médiathèque spécialisée (partitions, livres, CD, DVD, revues, postes informatiques de consultations)

Plus de 1200 élèves y sont inscrits, les enseignements étant dispensés par une équipe pédagogique hautement qualifiée de 76 enseignants.

Quels sont les enseignements artistiques proposés ?

La classe CHAM/CHAD au collège propose l'accès, au choix, à l'une des trois pratiques artistiques suivantes :

- Chant
- Instrument
- Danse (Classique OU jazz)

Le choix sera précisé lors du dépôt du dossier de candidature.

Chaque candidat ne peut faire **qu'un seul choix** de discipline dominante.

Fondé sur un apprentissage artistique complet, l'accès à l'une des pratiques artistiques dominantes implique l'enseignement des matières correspondantes :

- Pratique vocale :
 - ⇒ formation et culture musicale
 - ⇒ technique vocale en petits groupes
 - ⇒ chant choral
- Pratique instrumentale :
 - ⇒ formation et culture musicale
 - ⇒ enseignement instrumental individuel ou en petits groupes (*tableau des instruments proposés en page 4*)
 - ⇒ pratiques collectives (orchestre, ensemble instrumental, ateliers)
- Danse (classique ou jazz au choix du candidat) :
 - ⇒ atelier chorégraphique
 - ⇒ cours de danse collectifs

Chaque élève bénéficiera, selon la dominante choisie et son cursus, de 6h00 à 6h30 d'enseignement artistique hebdomadaire.

Les élèves admis en classe CHAM intègrent le parcours diplômant du conservatoire

- Le parcours diplômant est divisé en trois cycles d'apprentissage (cycle 1, cycle 2, cycle 3) d'une durée variable.
- L'admission dans un cycle est déterminée lors des évaluations d'entrée, en fonction du niveau de l'élève.
- Chaque cycle s'achève par un examen de fin de cycle permettant l'accès au cycle supérieur.

Quel sont les instruments proposés ?

Les élèves instrumentistes doivent avoir leur instrument personnel, à l'exception des élèves débutants qui pourront bénéficier, la 1^{ère} année d'étude, de la location proposée, pour certains instruments (voir tableau), par le conservatoire. Attention, les élèves pianistes doivent impérativement avoir un piano acoustique, autrement dit un piano droit ou à queue.

Discipline instrumentale	Instruments loués aux débutants la 1ere année
Accordéon	Oui
Alto	Oui
Basson	Oui
Batterie	Non
Clarinette	Oui
Clavecin	Prêt de studio
Contrebasse	Oui
Cor	Oui
Flûte à bec	Non
Flûte traversière	Oui
Guitare basse	Non
Guitare classique	Non
Guitare électrique	Non
Guitare folk	Non
Harpe	Non
Hautbois	Oui
Orgue	Prêt de studio
Percussion classique	Location de xylophones
Percussions afro-cubaines	Non
Piano	Non
Saxophone	Oui
Clavier/Synthétiseur	Non
Traverso	Oui
Trombone	Oui
Trompette	Oui
Tuba	Oui
Viole de Gambe	Oui
Violon	Oui
Violoncelle	Oui

Comment sont organisés les enseignements, qui dispense les cours ?

- Chaque classe accueille 28 élèves au maximum.
- L'enseignement des 3 dominantes est proposé au sein d'une même classe CHAM/CHAD.
- Les enseignements sont dispensés par les équipes pédagogiques du Collège Ferry et de du conservatoire
- L'ensemble des enseignements généraux est dispensé au collège Jules Ferry.
- Une partie des enseignements artistiques est dispensée au collège, pendant le temps scolaire. L'autre partie est dispensée au conservatoire, les cours étant répartis en fonction des disciplines choisies sur l'ensemble de la semaine.

Allègement du temps scolaire

Les classes à horaires aménagés peuvent bénéficier d'un allègement du temps scolaire. L'allègement horaire est réparti sur l'ensemble des disciplines figurant au programme des classes de collège, dont aucune ne doit être supprimée de l'enseignement dispensé aux élèves.

Les élèves des classes à horaires aménagés ne bénéficieront pas de la possibilité de suivre des options comme le latin (en fin de 6^{ème}), la DP3 ou le grec (en fin de 4^{ème}).

En revanche, ils pourront choisir l'allemand en LV2 en fin de 5^{ème}.

Les cours seront libérés un après-midi par semaine. Les cours collectifs au conservatoire seront prioritaires sur cette demi-journée, les cours individuels pouvant avoir lieu à d'autres moments de la semaine selon les emplois du temps des enseignants.

Les élèves admis en CHAM CHAD suivent les mêmes programmes scolaires que l'ensemble des élèves de 3^e et peuvent, au terme du collège, choisir les mêmes orientations.

Quelle est le coût de la scolarité, peut-on bénéficier de la location d'instrument ?

Tarifs de scolarité :

- Les élèves admis s'acquitteront seulement du droit d'inscription à l'ENM (pour exemple, 25 € pour la rentrée scolaire 2019/2020).

Location d'instrument :

- les élèves **débutant un instrument** bénéficient, **la première année**, d'instruments loués auprès de l'ENM, dans la limite du parc instrumental proposé et aux tarifs en vigueur.

Calendrier du recrutement

Pour la rentrée 2020/2021, le recrutement des classes CHAM/CHAD sera organisé selon le calendrier suivant :

- 9 janvier 2020 : Réunion publique d'information (19h00, auditorium du conservatoire)
- **7 février : Date limite de dépôt au collège des dossiers de demande d'admission**
- 25 et 26 mars : Évaluation de spécialité
- 28 mars : Évaluation globale d'aptitude (après-midi)
- 3 avril : Commission d'harmonisation
- Fin mai : Commission d'admission

Les dossiers de candidature doivent être retirés au collège Jules Ferry ou au conservatoire de Mantes-la-Jolie à partir du 6 janvier 2020 et déposés au collège Jules Ferry le **vendredi 7 février 2020 au plus tard**.

Quelles sont les modalités d'admission ?

Les demandes d'admission dans la classe CHAM/CHAD seront soumises pour examen à une commission.

Les évaluations d'admission se dérouleront à l'ENM en deux phases :

- Évaluation globale d'aptitude (concerne tous les candidats) le samedi 28 mars 2020
- Évaluation de spécialité (chant, instrument ou danse) les 25 et 26 mars 2020

L'évaluation globale d'aptitude, organisée par groupe de 4 à 5 élèves et d'une durée de 30 minutes maximum, permettra d'évaluer la capacité à entendre et reproduire les sons, l'attitude corporelle et le comportement en groupe.

Aucune préparation n'est requise.

L'évaluation de spécialité, organisée individuellement et d'une durée de 25 minutes, permettra :

- **Pour les élèves non débutants**, d'apprécier la motivation de l'élève, les capacités instrumentales, vocales ou corporelles requises par la spécialité, le niveau de l'élève, la sensibilité artistique.
- **Pour les élèves débutants**, d'apprécier la motivation de l'élève, les aptitudes instrumentales, vocales ou corporelles requises par la spécialité.

Programme des évaluations de spécialité (élèves non débutants) :

- Pour tous : entretien avec l'élève
- Évaluation MUSIQUE : 2 pièces au choix
- Évaluation DANSE : travail d'une variation pendant l'évaluation, improvisation

Les élèves issus de la classe CM2 CHAM sont dispensés de l'évaluation globale d'aptitude. *S'ils souhaitent s'orienter vers une dominante INSTRUMENT ou DANSE, ils devront passer les évaluations de spécialité.*

Vous avez des questions, vous souhaitez en savoir plus ?

Réunion publique d'information le : **jeudi 9 janvier 2020 à 19 heures**, à l'auditorium du conservatoire.

Informations complémentaires :

CRD GPSEO, 12 boulevard Calmette, 78200 Mantes-la-Jolie, tél : 01 34 77 88 88

Collège Jules Ferry, 5 rue des écoles, 78200 Mantes-la-Jolie, tél : 01 30 33 57 73